



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>98582</b>	<b>De M. Bernard Perrut</b> ( Les Républicains - Rhône )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > santé	<b>Tête d'analyse</b> > protection	<b>Analyse</b> > ondes électromagnétiques.
Question publiée au JO le : <b>23/08/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'exposition aux radiofréquences des enfants en bas âge qui font un usage excessif du mobile et ses conséquences sur leurs fonctions futures, la mémoire, l'attention... Il évoque aussi les études qui mettent en évidence une association entre un usage intensif et inadéquat du téléphone mobile par les jeunes et une santé mentale affectée, avec des comportements à risque, des dépressions et idées suicidaires. Il souhaite connaître si le Gouvernement entend prendre des mesures pour que des valeurs limites d'exposition réglementaires soient établies en fonction des conditions raisonnables d'utilisation des appareils, de l'impact sanitaire et psychosocial, et des relations sociales et familiales.